

OSSIAM LUX
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 49, AVENUE J.F. KENNEDY L-1855 LUXEMBOURG
R.C.S. LUXEMBOURG B 160071

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires d'Ossiam Lux, (ci-après la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« Assemblée générale annuelle ») qui, compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 et conformément aux lois et règlements en vigueur, se tiendra, sur décision du conseil d'administration de la Société, au moyen de bulletins de vote électronique et de procurations uniquement le

15 MAI 2020 A 14 H (HEURE DU LUXEMBOURG)

aux fins de l'examen et du vote de l'ordre du jour suivant (l'« Ordre du jour ordinaire ») :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

1. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société** (le « Conseil d'administration ») relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. **Présentation du rapport du commissaire aux comptes agréé de la Société** sur les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. **Approbation des états financiers** (comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexes) de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. **Affectation des résultats** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ratification de la distribution de dividendes des classes d'actions des fonds Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF 1D (USD) et Ossiam MSCI Europe ex EMU NR 1D (EUR), comme proposé dans la Résolution circulaire prise par les Administrateurs en date du 2 janvier 2020 ;
5. **Donner quitus aux membres du Conseil d'administration** (les « Administrateurs ») **et au commissaire aux comptes de la Société** pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. **Élections statutaires:**
 - a. Réélection des personnes suivantes en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2021 :
 - 1) M. Bruno Poulin,
 - 2) M. Antoine Moreau,
 - 3) M. Christophe Arnould, et
 - 4) M. Philippe Chanzy.
 - b. Réélection de Deloitte Audit S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes indépendant de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2021 ;

OSSIAM LUX
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 49, AVENUE J.F. KENNEDY L-1855 LUXEMBOURG
R.C.S. LUXEMBOURG B 160071

7. Toute autre question susceptible d'être dûment présentée à l'assemblée.

Les actionnaires sont priés de noter qu'aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions par l'Assemblée générale annuelle et que les résolutions seront adoptées à la majorité des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale annuelle. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas considérées comme des voix exprimées.

Lors de l'Assemblée générale annuelle, la majorité sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure du Luxembourg) le cinquième jour précédant l'Assemblée générale annuelle (soit le 8 mai 2020) (la « Date d'enregistrement »). Les droits d'un actionnaire à participer à l'Assemblée générale annuelle et à exercer un droit de vote attaché à ses actions sont fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date d'enregistrement.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 et du fait que l'Assemblée générale annuelle ne se tiendra pas physiquement, nous vous prions d'utiliser le formulaire de procuration/bulletin de vote électronique si vous souhaitez voter sur les points de l'ordre du jour.

Si vous détenez des actions de la Société par le biais d'un intermédiaire financier ou d'un agent de compensation, veuillez noter que :

- vous devez renvoyer le formulaire de procuration/bulletin de vote électronique à **l'intermédiaire financier ou à l'agent de compensation** suffisamment tôt pour permettre sa transmission à la Société avant le **12 mai 2020** ;
- si l'intermédiaire financier ou l'agent de compensation détient les actions de la Société en son nom propre et pour votre compte, vous pourriez ne pas pouvoir exercer certains droits directement à l'égard de la Société.

Si vous NE détenez PAS d'actions de la Société par le biais d'un intermédiaire financier ou d'un agent de compensation, veuillez noter que :

- vous devez renvoyer le formulaire de procuration/bulletin de vote électronique au plus tard le **13 mai 2020** par courrier électronique à l'adresse suivante : Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par télécopie à l'attention du service Domiciliation au numéro : +(352) 46 40 10-413.

Dans des circonstances normales, des exemplaires des comptes annuels, des rapports du commissaire aux comptes agréé et du rapport de gestion sont mis à disposition gratuitement pendant les heures de bureau normales au siège social de la Société à Luxembourg (49, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg). Compte tenu des circonstances exceptionnelles, il vous est conseillé de demander tout ou partie de ces documents par télécopie : +(352) 46 40 10-413 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com.

Cordialement,

Le Conseil d'administration

OSSIAM LUX
49, AVENUE J.F. KENNEDY – L-1855 LUXEMBOURG
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE – RCS LUXEMBOURG B 160071

BULLETINS DE VOTE

Aux fins de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Ossiam Lux, et compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 et conformément aux lois et règlements en vigueur, nous vous prions de bien vouloir exprimer votre/vos voix, sur décision du Conseil d'administration, au moyen de bulletins de vote électronique et de procurations uniquement, le 15 mai 2020 à 14 h (l'« Assemblée générale annuelle »).

Une fois complété, ce bulletin est à envoyer à **votre intermédiaire financier ou agent de compensation** pour transmission à la Société par courrier électronique ou télécopie à l'adresse suivante : Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par télécopie à l'attention du service Domiciliation au numéro : **+(352) 46 40 10-413** au plus tard le 12 mai 2020.

Conformément à l'article 67 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée de temps à autre), aux statuts d'Ossiam Lux (la « Société ») et, compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19, des lois et règlements en vigueur et de la décision du conseil d'Administration de la Société, chaque actionnaire peut voter au moyen de bulletins de vote envoyés par courrier électronique ou télécopie à l'adresse ou au numéro spécifiés dans l'avis de convocation/le bulletin de vote.

Chaque actionnaire peut également se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en nommant le président en tant que mandataire.

Les actionnaires sont priés de prendre note qu'aucun quorum n'est requis pour l'adoption des résolutions par l'Assemblée générale annuelle. Lors de l'Assemblée générale annuelle, la majorité sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure du Luxembourg) le cinquième jour précédant l'Assemblée générale annuelle (soit le 8 mai 2020) (la « Date d'enregistrement »). Les droits d'un actionnaire à participer à l'Assemblée générale annuelle et à exercer un droit de vote attaché à ses actions sont fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date d'enregistrement.

Instruction de remplissage :

Les actionnaires peuvent utiliser le « Bulletin de vote électronique » ci-joint conformément aux instructions susmentionnées ou donner procuration au président de l'assemblée en remplissant la procuration ci-jointe.

PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société** (le « Conseil d'administration ») relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. **Présentation du rapport du commissaire aux comptes agréé de la Société** sur les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. **Approbation des états financiers** (comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexes) de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. **Affectation des résultats** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ratification de la distribution de dividendes des classes d'actions des fonds Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF 1D (USD) et Ossiam MSCI Europe ex EMU NR 1D (EUR), comme proposé dans la Résolution circulaire prise par les Administrateurs en date du 2 janvier 2020 ;
5. **Donner quitus aux membres du Conseil d'administration** (les « Administrateurs ») **et au**

commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

6. Élections statutaires :

- a. Réélection des personnes suivantes en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2021 :
 - i. M. Bruno Poulin,
 - ii. M. Antoine Moreau,
 - iii. M. Christophe Arnould, et
 - iv. M. Philippe Chanzy.

- b. Réélection de Deloitte Audit S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes indépendant de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2021 ;

7. Toute autre question susceptible d'être dûment présentée à l'assemblée.

Nom de l'actionnaire :

Adresse de l'actionnaire

Date & Signature

OSSIAM LUX
49, AVENUE J.F. KENNEDY – L-1855 LUXEMBOURG
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE – RCS LUXEMBOURG B 160071

BULLETIN DE VOTE ÉLECTRONIQUE (OU A ENVOYER PAR TELECOPIE)

Une fois complété, ce bulletin est à envoyer à votre **intermédiaire financier ou agent de compensation** pour transmission à la Société par courrier électronique ou télécopie à l'adresse suivante :
Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par télécopie à l'attention du service Domiciliation au numéro :
+ (352) 46 40 10-413 au plus tard le 12 mai 2020.

SEULS SERONT PRIS EN COMPTE LES BULLETINS PREVUS PAR LA SOCIETE ET REÇUS PAR CELLE-CI AVANT LE 13 MAI 2020 (MINUIT, HEURE DE LUXEMBOURG) ET DANS LES CONDITIONS DETERMINEES PAR LA LOI. LES BULLETINS DE VOTE QUI NE FONT ETAT NI D'UN VOTE FAVORABLE, NI D'UNE OPPOSITION A LA RESOLUTION PROPOSEE, NI D'UNE ABSTENTION SONT NULS.

POUR LA RESOLUTION PROPOSEE OU ACCEPTEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (LE « CONSEIL D'ADMINISTRATION »), VOUS POUVEZ :

- **SOIT VOTER « POUR » EN COCHANT LA CASE CORRESPONDANTE (A LA PAGE SUIVANTE) ;**
- **SOIT VOTER « CONTRE » EN COCHANT LA CASE CORRESPONDANTE (A LA PAGE SUIVANTE) ;**
- **SOIT VOTER « ABSTENTION » EN COCHANT LA CASE CORRESPONDANTE (A LA PAGE SUIVANTE).**

Par le présent bulletin de vote, le(s) soussigné(s),

Porteur(s) de :

- _____ Actions du fonds OSSIAM EMERGING MARKETS MINIMUM VARIANCE NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM FTSE 100 MINIMUM VARIANCE
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM iSTOXX® EUROPE MINIMUM VARIANCE NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI CANADA NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM RISK ENHANCED COMMODITY EX. GRAINS TR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM STOXX® EUROPE 600 EQUAL WEIGHT NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM US MINIMUM VARIANCE ESG NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM WORLD MINIMUM VARIANCE NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM SHILLER BARCLAYS CAPE® US SECTOR VALUE TR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM SHILLER BARCLAYS CAPE® EUROPE SECTOR VALUE TR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM SOLACTIVE MOODY'S ANALYTICS IG EUR SELECT CREDIT
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM JAPAN MINIMUM VARIANCE NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM GLOBAL MULTI-ASSET RISK-CONTROL
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI EUROPE EX-EMU NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI JAPAN NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI USA NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI EMU NR
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM US STEEPENER
▪ classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM EURO GOVERNMENT BONDS 3-5Y CARBON REDUCTION
▪ classe _____

Souhait(ent) voter lors de l'Assemblée générale annuelle d'Ossiam Lux qui, compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 et conformément aux lois et règlements en vigueur, se tiendra, sur décision du Conseil, au moyen de bulletins de vote électronique et de procurations uniquement le 15 mai 2020 à 14 h avec l'ordre du jour suivant (l'« Ordre du jour ordinaire ») :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- 1) **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société** (le « Conseil d'administration ») relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 2) **Présentation du rapport du commissaire aux comptes agréé de la Société** sur les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

- 3) **Approbation des états financiers** (comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexes) de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 4) **Affectation des résultats** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ratification de la distribution de dividendes des classes d'actions des fonds Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF 1D (USD) et Ossiam MSCI Europe ex EMU NR 1D (EUR), comme proposé dans la Résolution circulaire prise par les Administrateurs en date du 2 janvier 2020 ;
- 5) **Donner quitus aux membres du Conseil d'administration** (les « Administrateurs ») **et au commissaire aux comptes de la Société** pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 6) **Élections statutaires :**
- a. Réélection des personnes suivantes en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2021 :
- i. M. Bruno Poulin,
 - ii. M. Antoine Moreau,
 - iii. M. Christophe Arnould, et
 - iv. M. Philippe Chanzy.
- b. Réélection de Deloitte Audit S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes indépendant de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2021 ;
- 7) **Toute autre question** susceptible d'être dûment présentée à l'assemblée.

Par la présente, le(s) soussigné(s) vote(nt) :

POUR	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 5 de l'Ordre du jour
		<u>Point 6.a de l'Ordre du jour</u>
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.4 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.b de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 7 de l'Ordre du jour
CONTRE	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 5 de l'Ordre du jour
		<u>Point 6.a de l'Ordre du jour</u>
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.4 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.b de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 7 de l'Ordre du jour
ABSTENTION	<input type="checkbox"/>	Point 3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 4 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 5 de l'Ordre du jour
		<u>Point 6.a de l'Ordre du jour</u>
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.1 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.2 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.3 de l'Ordre du jour
	<input type="checkbox"/>	Point 6.a.4 de l'Ordre du jour

Point 6.b de l'Ordre du jour
Point 7 de l'Ordre du jour

Date : _____ 2020

Signature :

OSSIAM LUX
49, AVENUE J.F. KENNEDY – L-1855 LUXEMBOURG
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE – RCS LUXEMBOURG B 160071

FORMULAIRE DE PROCURATION

Une fois complété, ce formulaire est à envoyer à votre **intermédiaire financier ou agent de compensation** pour transmission à la Société par courrier électronique ou télécopie à l'adresse suivante : Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par télécopie à l'attention du service Domiciliation au numéro : +(352) 46 40 10-413 au plus tard le 12 mai 2020.

Par le présent formulaire de procuration, le(s) soussigné(s),

Porteur(s) de :

- _____ Actions du fonds OSSIAM EMERGING MARKETS MINIMUM VARIANCE NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM FTSE 100 MINIMUM VARIANCE
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM iSTOXX® EUROPE MINIMUM VARIANCE NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI CANADA NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM RISK ENHANCED COMMODITY EX. GRAINS TR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM STOXX® EUROPE 600 EQUAL WEIGHT NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM US MINIMUM VARIANCE ESG NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM WORLD MINIMUM VARIANCE NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM SHILLER BARCLAYS CAPE® US SECTOR VALUE TR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM SHILLER BARCLAYS CAPE® EUROPE SECTOR VALUE TR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM SOLACTIVE MOODY'S ANALYTICS IG EUR SELECT CREDIT
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM JAPAN MINIMUM VARIANCE NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM GLOBAL MULTI-ASSET RISK-CONTROL
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI EUROPE EX-EMU NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI JAPAN NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI USA NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM MSCI EMU NR
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM US STEEPENER
 - classe _____
- _____ Actions du fonds OSSIAM EURO GOVERNMENT BONDS 3-5Y CARBON REDUCTION
 - classe _____

Nomme(nt) par la présente le **Président de l'Assemblée générale** en qualité de mandataire pour voter en son nom sur tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui, compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie

de COVID-19 et conformément aux lois et règlements en vigueur, se tiendra, sur décision du Conseil, au moyen de bulletins de vote électronique et de procurations uniquement le 15 mai 2020 à 14 h avec l'ordre du jour suivant (l'« Ordre du jour ordinaire ») :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- 1) **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société** (le « Conseil d'administration ») relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 2) **Présentation du rapport du commissaire aux comptes agréé de la Société** sur les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 3) **Approbation des états financiers** (comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexes) de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 4) **Affectation des résultats** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ratification de la distribution de dividendes des classes d'actions des fonds Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF 1D (USD) et Ossiam MSCI Europe ex EMU NR 1D (EUR), comme proposé dans la Résolution circulaire prise par les Administrateurs en date du 2 janvier 2020 ;
- 5) **Donner quitus aux membres du Conseil d'administration** (les « Administrateurs ») **et au commissaire aux comptes de la Société** pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 6) **Élections statutaires :**
 - a. Réélection des personnes suivantes en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2021 :
 - i. M. Bruno Poulin,
 - ii. M. Antoine Moreau,
 - iii. M. Christophe Arnould, et
 - iv. M. Philippe Chanzy.
 - b. Réélection de Deloitte Audit S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes indépendant de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2021 ;
- 7) **Toute autre question** susceptible d'être dûment présentée à l'assemblée.

La procuration autorise à participer à la séance de l'Assemblée générale annuelle, le cas échéant, à la séance suivante si la première séance de ces assemblées ne pouvait délibérer ; à prendre part à toutes délibérations et à voter sur tous les points de l'ordre du jour ; à prendre toutes mesures que le mandataire juge utiles ou nécessaires dans l'intérêt de la Société et notamment à la rédaction et à la signature du procès-verbal ou de tous autres documents qu'il juge nécessaires à l'exécution de la présente procuration.

Les actionnaires sont priés de prendre note qu'aucun quorum n'est requis pour l'adoption des résolutions par l'Assemblée générale annuelle. Lors de l'Assemblée générale annuelle, la majorité sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure du Luxembourg) le cinquième jour précédant l'Assemblée générale annuelle (soit le 8 mai 2020) (la « Date d'enregistrement »). Les droits d'un actionnaire à participer à l'Assemblée générale annuelle et à exercer un droit de vote attaché à ses actions sont fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date d'enregistrement.

Date : _____ 2020

Signature : _____